



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Energies nouvelles

Question écrite n° 60181

Texte de la question

M Guy Drut expose M le ministre de l'agriculture et de la foret que la production d'ethanol peut contribuer a limiter les effets negatifs pour les agriculteurs de la reforme de la PAC. La defiscalisation des biocarburants produits a partir de matieres premieres agricoles et la position favorable des constructeurs automobiles a cette nouvelle politique energetique prevoyant une incorporation de biocarburants dans l'essence (ethanol immediatement et ETBE dans un deuxième temps) sont evidemment des elements favorables. Il semble toutefois que les compagnies petrolières ont marque jusqu'a present et, pour des raisons economiques, une opposition envers l'incorporation de ces produits nouveaux sur le marche europeen alors qu'ils sont deja utilises sur le marche americain. Les pretextes techniques invoques ne paraissent pas convaincants. C'est pourquoi les milieux agricoles demandent un changement de politique des compagnies petrolières en souhaitant que celles-ci donnent des garanties d'achat pour des quantites minimales d'ethanol : 150 000 tonnes pour la campagne en cours et 500 000 tonnes dans trois ans. C'est alors seulement que la nouvelle politique agricole et energetique que semble souhaiter le Gouvernement pourra se realiser concretement sur le terrain. Les producteurs de betteraves sont, quant a eux, prêts a produire immediatement de l'ethanol avec les distilleries existantes et ils ont mis au point un programme d'extension. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'agir aupres des compagnies petrolières afin d'obtenir de leur part le changement de politique sur lequel il vient d'appeler son attention.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement des utilisations industrielles non alimentaires des produits agricoles est une priorité du ministre de l'agriculture et du développement rural. Pour ouvrir les marchés des carburants d'origine agricole, la détaxation complète de ces biocarburants a été décidée au plan national, fin 1991. Des contacts pris entre les producteurs de biocarburants et des sociétés pétrolières, il est apparu que ces dernières hésitaient à s'engager dans cette voie, pour des raisons techniques en ce qui concerne l'incorporation directe d'ethanol dans les essences et en raison des investissements à réaliser pour la production de ETBE (ethyl-tertio-butyl-ether), alors que la durée de l'exonération fiscale était limitée dans le temps au 31 décembre 1996. Pour lever ce dernier obstacle, le Premier ministre a annoncé, le 20 juillet dernier, une pérennisation de l'avantage fiscal. De plus, pour examiner les résultats des expérimentations en cours et rechercher les possibilités de développer l'usage des carburants d'origine agricole une mission a été confiée à M Raymond Levy, ancien président-directeur général des établissements Renault et précédemment directeur du raffinage du groupe Elf.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60181

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3232